



Affiliée à la Fédération  
Internationale de Boules

**Copie à :**  
Chrono



63 Rue Anatole France  
69100 Villeurbanne

Téléphone  
04 78 52 22 22

Télécopieur  
04 78 52 50 93

Internet  
[www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

E-mail  
[daf@ffsb.fr](mailto:daf@ffsb.fr)

N° Siret : 779 825 744  
00039

Code NAF : 9312 Z

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

**Philippe COQUET**  
Président de la F.F.S.B.

à

**Mmes, MM. les membres du Comité  
directeur**

Réf : PC/XM/0109

**Objet : Modifications du règlement sportif**

Villeurbanne, le 7 août 2020

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-dessous le détail des résultats de la consultation  
du Comité directeur qui a été réalisée entre le 17 et le 31 juillet 2020.

**1. Suppression de la mention « hors AURA » dans les qualifications  
par zone géographique en doubles et en quadrettes M2.**

Inscrits	28
Votants	11
Pour	6
Contre	1
Abstention	4

**2. Détermination du nombre minimum de participation à des  
concours nationaux doubles M2 pour être qualifiable au  
championnat de France.**

Inscrits	28
Votants	11
2 concours	3
3 concours	7
Abstention	1

Ces dispositions sont donc approuvées à la majorité.

Vous trouverez ci-après la rédaction définitive des articles  
correspondants.

Dans cette attente, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de  
mes cordiales salutations.

Philippe COQUET

### **ARTICLE 12 - M2 - 48 équipes**

Seules les équipes déclarées peuvent participer à ce championnat.

Un joueur G -18 (ou une joueuse F -18) n'est pas admis(e) comme complément d'équipe.

**a** - A la fin de la saison des concours nationaux, les 40 premières équipes du classement spécifique Q en M2 ayant un minimum de 7 participations, sont qualifiées directement pour le championnat de France Quadrettes M2.

**b** - Une inter régionalisation de 8 groupes de LBR est créée. Cette inter régionalisation permet la qualification directe au championnat de France Quadrettes des 8 premières équipes M2 (au-delà de la 40<sup>ème</sup> place) classées dans ces inter régions, à la fin des concours nationaux Quadrettes. Les équipes devront justifier d'un minimum de 7 participations.

La répartition peut évoluer d'une saison à l'autre.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, la ou les places laissée(s) vacante(s) sera(ont) attribuée(s) à la ou les équipe(s) suivantes non qualifiées au préalable.

### **ARTICLE 16 - M2 - 48 équipes**

Seules les équipes déclarées ou identifiées peuvent participer à ce championnat.

Un joueur G -18 (ou une joueuse F -18) n'est pas admis(e) comme complément d'équipe.

Le championnat de France Doubles M2 comprendra 48 équipes, réparties en 16 poules de 3, les qualifications s'effectuent de la manière suivante :

Lors des 4 journées de concours nationaux Doubles, chaque compétition qualifie directement :

- ✓ Le vainqueur d'un 32
- ✓ Le vainqueur et le finaliste d'un 64
- ✓ Le vainqueur, le finaliste et un seul des ½ finalistes d'un 128 (barrage entre les 2 ½ finalistes)

soit un total de x places ainsi attribué.

24 équipes sont qualifiées par le classement final Doubles M2 à condition de justifier d'un minimum de 3 participations.

48 - 24 - x équipes sont qualifiées par une inter régionalisation de x groupes de LBR. Cette inter régionalisation permet la qualification directe au championnat de France Doubles, des x premières équipes M2 (au-delà de la 24<sup>ème</sup> place) classées dans ces inter régions, à la fin des concours nationaux Doubles. Les équipes devront justifier d'un minimum de 3 participations.

La répartition peut évoluer d'une saison à l'autre.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, la ou les places laissée(s) vacante(s) sera(ont) attribuée(s) à la ou les équipe(s) suivantes non qualifiées au préalable.

A la fin des concours Nationaux en Doubles (CN D), un classement spécifique des Doubles M2, sera établi.